

# EEA

Electronique, Energie électrique, Automatique

## Formations en alternance

### Master

#### Ingénierie des Systèmes Temps Réel (ISTR)

*Type d'alternance* : en 2<sup>e</sup> année via des **contrats de professionnalisation**

*Mots Clés* : **Commande, Autonomie, Réactivité, Fiabilité, Sûreté de fonctionnement**

#### *Compétences scientifiques*

- Développer des applications de contrôle/commande en langage structuré, sûres de fonctionnement dans les domaines du transport (aéronautique, espace et automobile).
- Concevoir et mettre en œuvre des applications réactives et/ou temps réel sur support informatique ou électronique programmable.
- Analyser et tester la sûreté de fonctionnement d'une application réactive.
- Interpréter des données expérimentales en vue de leur modélisation (calcul, simulation, validation, ...), en utilisant les concepts orientés objet dans les applications de contrôle/commande.
- Evaluer l'efficacité et les performances de systèmes de commande et synthétiser une loi de commande continue, échantillonnée ou à événements discrets

#### *Types d'emplois accessibles :*

**Ingénieur en Temps Réel – Embarqué, R&D dans les domaines du transport, en fiabilité et sûreté de fonctionnement, systèmes et simulation, automaticien, ...**

Code(s) NSF (Nomenclatures des Spécialités de Formation) : 250n, 255r, 201n

Codes ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois): H1206, H1208, M1805

Codes NAF (Nomenclature d'Activités Française) : C30, C33, J62, M72

Contact : [yann.labit@laas.fr](mailto:yann.labit@laas.fr)

[www.eea.ups-tlse.fr](http://www.eea.ups-tlse.fr)

# EEA

## Electronique, Energie électrique, Automatique

# Formations en alternance

### L'alternance via le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'**acquisition d'une qualification professionnelle reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle**.

#### Avantages du contrat de professionnalisation

- La durée du travail inclut le temps passé en formation
- Le salarié en contrat de professionnalisation n'est pas pris en compte dans le calcul de l'effectif des seuils sociaux et fiscaux
- **Rémunération inférieure au SMIC** adaptée en fonction de l'âge et du niveau de formation (au moins 65% du SMIC si âgé de moins de 21 ans, au moins 80% du SMIC si âgé de 21 à 25 ans révolus, SMIC ou 85% du salaire conventionné si plus de 26 ans)

#### Aides incitatives pour l'entreprise

- Formation **prise en charge par votre OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) selon accords de branches
- Aide pour les entreprises de moins de 250 salariés (**Prime à l'embauche pour PME** 500€/trimestre sur 2 ans)
- Aide pour les entreprises de plus de 250 salariés employant plus de 4% d'alternants
- **Aide au tutorat** (formation de tuteurs) pouvant aller jusqu'à 1380 €
- A l'issue du contrat, **aucune indemnité de fin de contrat ni de prime de précarité** n'est due
- Aide contrat de génération pour les entreprises de moins de 300 salariés à l'issue d'un contrat de professionnalisation à durée indéterminée (CDI) d'un jeune de moins de 26 ans tout en maintenant dans l'emploi ou en embauchant un senior (1000€ par trimestre).
- Aides versées par Pôle Emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi
- Exonération de cotisations patronales de sécurité sociale si embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 45 ans
- Aides spécifiques pour le recrutement de travailleurs handicapés en alternance ([www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr))

<http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance/article/le-contrat-de-professionnalisation#exoneration>